



Saisie-vente/juge execution

Par **sophie cellier**, le **17/07/2018** à **14:43**

Bonjour,

J'ai été informée, oralement, d'une saisie, je ne me souviens pas avoir reçu cette information par courrier.

L'huissier m'a dit au tel qu'il avait une proposition de prix et mon accord : c'était non.

Je me demande si je ne peux pas saisir le juge d'exécution pour annuler cette saisie et demander un délai pour paiement car je compte régler, ce n'est pas un bien immobilier.

Quel est mon recours ?

Merci.

Par **JAB33**, le **17/07/2018** à **15:25**

Bonjour !

De quel type de saisie s'agit-il ?

Par **Tisuisse**, le **17/07/2018** à **15:27**

Bonjour,

Qui vous prouve que votre correspondant était bien un huissier de justice ? L'huissier ne téléphone pas, il envoie un courrier soit par LR/AR, soit par remise en main propre par un clerc de l'Etude.

Je pense que vous avez à faire à une officine de recouvrement, rien d'autre. Dans ce cas, ne répondez pas et bloquez le numéro.

Pour régler, faites ça directement auprès de votre créancier sans passer par le supposé huissier ou par cette officine.